

OISEAUX

Martin triste

Acridotheres tristis

Treurmaina × Common myna × Hirtenmaina
Synonyme: Merle des Moluques



© Pascale Golinvaux @ RBINS

Origine

Asie centrale et du Sud-Ouest

Voies d'introduction

Échappé de captivité (animal de compagnie, zoos).

Usages en Belgique

Dans le passé, cette espèce était assez fréquemment détenue comme oiseau d'agrément par des particuliers.

Distribution en Belgique

Observations isolées d'individus échappés et reproduction observée dans la nature.

Habitats en Belgique

Préférence pour les habitats anthropisés : milieux agricoles et urbanisés.

Nuisances

Compétition avec d'autres espèces d'oiseaux et prédation de celles-ci (œufs et jeunes) et d'invertébrés. Vecteur potentiel de maladies (telles que la grippe aviaire) et de parasites. Dommages aux récoltes (arbres fruitiers) quand présents en grand nombre ainsi que nuisances diverses.



© Jameela P, CC BY 4.0



© Only Fabrizio - Shutterstock

Caractéristiques

Oiseau brun de taille moyenne.

- Taille: 23-26 cm de long; poids: 88-143 g; envergure: 23-26 mm
- Plumage: Tête, cou et poitrine noir brillant; corps brun; la zone sous-caudale, l'extrémité de la queue et certaines plumes sont blanches; en vol, deux taches blanches apparaissent sur les ailes
- Le bec, les pattes et la zone autour des yeux sont jaunes (ce dernier critère est caractéristique pour l'espèce)
- L'iris de l'œil est gris chez les juvéniles et gris-brun à rouge avec des taches blanches chez les adultes
- Cette espèce se déplace en marchant (et non en sautant)

Espèces ressemblantes

Dans le commerce, l'espèce peut être confondue avec d'autres espèces du genre *Acridotheres* telles que *A. cristatellus*, *A. javanicus*, *A. grandis*, *A. fuscus* et *A. cinereus*, et aussi avec des espèces populaires du genre *Gracula* (mainates) telles que *G. religiosa* et *G. ptilogenysen*, ainsi qu'avec *Manorina melanocephala*.

Pour plus d'informations

GÉNÉRAL

→ <https://www.cabi.org/isc/datasheet/2994>

SITES RÉGIONAUX

- Wallonie: <http://biodiversite.wallonie.be/liste-invasives>
- Flandre: <https://www.ecopedia.be/pagina/uitheemse-invasieve-dieren> (NL)

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN EN BELGIQUE

→ <http://www.iasregulation.be/fr>

Restrictions

Sauf exceptions dûment prévues par le Règlement européen, cette espèce ne peut pas être importée, transportée, commercialisée, échangée, détenue, élevée, reproduite, ou libérée intentionnellement dans la nature au sein de toute l'Union européenne. En Belgique, des individus pourraient être détenus dans les zoos sous certaines conditions.